



Arles, vendredi 7 janvier 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00157

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Inspection ou travaux subaquatiques**S'annoncer par VHF (sur le canal 10) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 10/01/2022 de 09:00 à 17:00o **Canal du Rhône à Sète**

entre les pk 26.500 (porte du Vidourle amont) et pk 26.700 (porte du Vidourle aval) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Des travaux subaquatiques doivent voir lieu sur les deux portes de l'ouvrage "les portes du Vidourle".

Les portes seront donc abaissées, interdisant la navigation.

Les usagers de la voie d'eau devront s'annoncer par VHF sur le canal 10, au moins 30 minutes avant l'arrivée sur zone afin de permettre la mise en sécurité des plongeurs subaquatiques et la levée des portes.

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

11/01/2022

Par délégation

Le Chef du Pôle ouvrages et bâtiments

Georges PIGNOT